



VENDREDI 26 MARS

Le procès Zacharias laisse une impression de malaise

L'ancien patron de Vinci, Antoine Zacharias, est logiquement acquitté (*lire page 29*). Car, aussi scandaleuses qu'elles aient été, ses rémunérations pharaoniques ne peuvent être qualifiées d'abus de biens sociaux. Une condamnation aurait fait passer les rémunérations, au sein de toutes les entreprises, sous le regard et la sanction du juge... Pourtant, ce procès laisse une impression de malaise. D'abord parce que le procureur de Nanterre, Philippe Courroye, a refusé de confier l'affaire à un juge d'instruction – incontrôlable – qui aurait pu renvoyer devant le tribunal tous les administrateurs, en particulier ceux qui, successivement, ont fait partie du comité des rémunérations de Vinci. Le plus connu d'entre eux, Alain Minc, a déjeuné avec le procureur chez Laurent le 16 juillet 2009, mais il dément avoir évoqué cette affaire avec lui. Il reste qu'en diligentant lui-même une enquête préliminaire Philippe Courroye a pu focaliser les poursuites sur le seul Zacharias. Choqué par la cupidité de certains patrons, le peuple tenait ainsi son parfait coupable, sans que l'establishment soit éclaboussé.

Seconde cause du malaise : alors qu'ils étaient très proches, lorsqu'ils officiaient ensemble à l'instruction, au pôle financier de Paris, Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez, présidente du tribunal de Nanterre, se livrent désormais, publiquement et en audience, une guerre sans merci. Cette hostilité laisse planer une suspicion sur la sérénité des jugements prononcés. Et sur celle du parquet, qui a immédiatement fait appel.

SAMEDI 27

Georges Pébereau repère ses nouvelles cibles à la Bourse

On retourne faire un saut au magnifique Salon du dessin, qui se tient depuis le 24 mars au palais Brongniart. On y croise Charles de Croisset (Goldman Sachs) ou Henri de Castries (Axa) et des héritiers des familles Guerlain ou Guerrand-Hermès. Mais dans ce qui fut le palais de la Bourse de Paris, à l'endroit même où se tenait la Corbeille, la vedette s'appelle Georges Pébereau. L'ex-raider de la Société générale est ici « à la recherche de nouvelles cibles ». Après le Louvre, qui a dévoilé les joyaux de sa collection en début d'année, le grand frère de Michel Pébereau prépare une exposition à New York. L'ancien patron de la CGE a retrouvé à 78 ans une passion et le goût du pouvoir dans ce petit milieu très élitiste. Chacun des amis galeristes d'Hervé Aaron, l'ordonnateur du salon, le connaît et le craint. Un simple regard appuyé peut faire bouger l'intérêt du marché pour la cible présumée. Sur le stand de la galerie munichoise Arnoldi-Livie, on le saisit à l'arrêt devant un dessin d'atelier d'Ernst Ludwig Kirchner daté de 1913. A 52000 euros, c'est donné.

c. Leclercq

LUNDI 29

Jean-Pierre Jouyet part sabre au clair contre les « dark pools »

Déjeuner animé en compagnie de Jean-Pierre Jouyet. Avec Martin Bouygues, le président de l'Autorité des marchés financiers est parti en guerre contre les « dark pools », dont il nous explique longuement les méfaits. Ces systèmes d'échanges de titres – qui représentent aujourd'hui 38% des volumes – ont été mis au point entre sept ou huit grandes banques à l'échelon mondial à l'abri de toute forme de réglementation ou de contrôle. Ils sont un déni de marché puisqu'ils n'offrent ni égalité d'accès ni transparence des prix. L'ex-secrétaire d'Etat aux Affaires européennes de Nicolas Sarkozy propose donc un détricotage de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers, qui a permis la naissance de ces mystérieux dark pools qu'aucun gendarme boursier n'arrive à pénétrer.

Car ce nouveau monde pour initiés n'est pas né à Wall Street, mais bien dans les services de la Commission de Bruxelles. Entré en vigueur en novembre 2007, entre le début de la crise des subprimes et la faillite de Lehman, il est la contribution européenne à ce que Jouyet appelle « la tendance maintenue à l'exubérance des marchés ». Une exubérance déshumanisée puisque « 60% des transactions sont gérées par des ordinateurs en fonction de calculs algorithmiques ».

MARDI 30

A Paris, Max Guazzini et Arnaud Lagardère jouent sur du velours

Alors que le Conseil de Paris débat sur la réorganisation du stade Jean-Bouin, où Bertrand Delanoë veut construire un stade de rugby de 20000 places, pour 157 millions d'euros, la révolte gronde à La Croix-Catelan, le club voisin du bois de Boulogne qui appartenait au Racing Club de France jusqu'à ce que le maire de Paris en confie l'exploitation à Lagardère. Les engagements n'ont pas été tenus : en particulier le soutien aux associations qui permettaient à des milliers de jeunes de toutes conditions de pratiquer diverses activités sportives. Lagardère prévoit des travaux pendant au moins dix-huit mois, qui se solderont, selon un collectif de membres, par une augmentation de 30 à 50% de la cotisation annuelle, qui devrait passer « à environ 2700 euros annuels ». Bref, au lieu de démocratiser ce club, la mairie de Paris va en faire un lieu encore plus élitiste qu'il ne l'était, assurant des revenus considérables au nouvel exploitant. Bertrand Delanoë déroule ainsi le tapis rouge devant ses amis Arnaud Lagardère et Max Guazzini, pour lequel le nouveau stade Jean-Bouin est taillé sur mesure. Pas question pour autant de parler de favoritisme : pour l'avoir dit, Jean-François Lamour, président du groupe UMP au Conseil de Paris, fait l'objet d'une plainte de Bertrand Delanoë. ■